

**Révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan**  
**Concertation préalable**  
**Atelier citoyen**

**mercredi 3 avril 2019 de 18h à 20h30, DDTM à Vannes**

L'atelier citoyen de concertation sur la révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du Golfe du Morbihan s'est tenue mercredi 3 avril 2019 de 18h à 20h30 à la DDTM à Vannes, auquel ont participé 36 personnes.

La réunion était animée par M. PUYFAUCHER et Mme FAYSSSE, garants de la concertation, nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La DDTM, maître d'ouvrage, était représentée par :

- M. BATARD, directeur adjointe de la DDTM,
- Mme BARBOUX, M. GAUTHIER, équipe projet du SMVM,

Le travail des 4 groupes était animé par :

- Mme VANARD, maire adjointe à Sarzeau, présidente du GT « Activités primaires »
- M. GOALLO, maire adjoint à Baden, président du GT « usages du plan d'eau »
- M. BOULANGER, maire de Noyal, président du GT biodiversité
- M. FOUCAULT, maire de Séné, président du GT « stratégie littoral »
- Mme BOUTEILLER, M. LE GUERN, M. FOURNIER, M. MESMEUR, animateurs des groupes de travail du SMVM.

**Introduction de la réunion et présentation des modalités de travail**

M. BATARD rappelle que l'atelier se tient dans le cadre de la concertation préalable du public sur la révision du schéma de mise en valeur de la mer (SMVM) du golfe du Morbihan. Le SMVM élaboré en 2006 par l'État, pour réglementer les usages dans le golfe, est désormais en révision pour continuer à concilier les usages pour tous, tout en veillant à la protection de l'environnement, si riche du Golfe du Morbihan.

Une réunion publique a eu lieu le 26 mars à Sarzeau pour permettre au grand public de s'exprimer sur ses attentes et recueillir ses observations sur les enjeux du golfe.

L'objectif de l'atelier citoyen est d'approfondir cette réflexion en priorisant les actions proposées par les groupes de travail du SMVM. Ces groupes très mixtes, comprenant des experts mais aussi des représentants d'associations, d'usagers, de professionnels... collaborent à la révision du SMVM depuis 2017.

Il remercie tout particulièrement les 5 présidents qui ont animé ces GT et ceux présents qui vont encadrer les travaux de cet atelier :

Mme VANARD, maire adjointe à Sarzeau, présidente du GT « Activités primaires »

M. GOALLO, maire adjoint à Baden, président du GT « usages du plan d'eau »

M. LE DELEZIR, maire adjoint de Crach, président du GT « qualité des eaux »

M. BOULANGER, maire de Noyal, président du GT biodiversité

M. FOUCAULT, maire de Séné, président du GT « stratégie littoral »

Il présente les deux garants de la concertation, Mme FAYSSSE et M. PUYFAUCHER, désignés par la commission nationale du débat public (CNDP).

Mme Barboux de l'équipe projet de la DDTM prend la parole pour une présentation rapide du SMVM et des modalités de travail.

L'objectif est d'approfondir la réflexion sur les 3 enjeux intégrateurs :

- Enjeu 1 : conciliation des usages (représentation des différentes activités)
- Enjeu 2 : protection de l'environnement - activités durables

- Enjeu 3 : prospective / anticipation (prise en compte du changement climatique) en priorisant les actions du tableau de synthèse des propositions d'action issues des groupes de travail (version de novembre 2018).

Chaque participant dispose de 3 gommettes par enjeu pour identifier les actions qu'il juge prioritaires et de post-it pour formaliser ses justifications et observations. Chaque groupe identifie ensuite 1 ou 2 actions prioritaires par enjeu et en fait une restitution.

### Enjeu 1 : « Conciliation des usages »

La retranscription complète des productions écrites des participants sont retranscrites dans leur globalité dans le tableau ci-dessous.

Pour l'enjeu, les actions qui ont été jugées le plus prioritaire par l'ensemble des participants sont :

- n° 25 Définir les zones à vocation prioritaire. (vote 17)
- n° 1 Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre. (vote 16)
- n° 8 Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation (vote 11)

Nota la résolution n°26 « Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage » est mise en lien avec cette action.

Actions prioritaires Nombre total de gommettes	Actions	Post-it justifiant la priorisation
17 Prioritaire pour 2 groupes	25. Définir les zones à vocation prioritaire	Base de la conciliation des usages obtenue avec le précédent SMVM et qui donne la satisfaction après 10 ans de vie. En faisant le lien Morbihan- Morbras. Lien SMVM – DSF Définition précise de « zones à vocations prioritaires » Définir des zones prioritaires : classification des usages, documents de référence pour tous et inattaquable. Les limites sont imprécises. A préciser à toutes les échelles.
16	1. Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	Nous sommes les agriculteurs de la mer. Besoin de retrouver nos territoires pour survivre Conforter... Pour maintenir la production conchylicole, il faut absolument garantir la fonctionnalité des exploitations sur terre et en mer. Importance de maintenir les activités primaires économiques sur le littoral. Permettre le maintien des exploitations primaires terrestres et maritimes sur le territoire. Mettre en adéquation les réalités économiques et le délai raisonnable de réalisation. La gestion foncière est à mettre en lien avec la gestion intégrée de la zone côtière. Favoriser les activités conchylicoles et annexes pour favoriser le développement et émergence de nouvelles activités. Pour que l'ostréiculture conserve sa place de sentinelle de la qualité de l'eau. Conserver une vie économique vivante à l'année.
11 Prioritaire pour 3 groupes	8. Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	Insatisfaction du SMVM précédent. Cela se traduit par un non respect actuel de la réglementation SMVM. Construire une application dédié au Golfe du Morbihan de type Navionix, avec toutes les infos utiles, accessibles par tout smartphone. Car les permis côtier ne sont pas obligatoires pour toutes les embarcations. En tant que représentant d'une association de plaisanciers le respect de la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation dans le golfe sont un souci constant.

10 Prioritaire pour 1 groupe	26. Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage	En privilégiant la pédagogie et des explications de sensibilisation. A mettre en lien avec l'action « communiquer sur la réglementation existante ». Si les règles et recommandations sont claires pour tous les usages, les raisons des conflits s'en trouveront réduites.
8 Prioritaire pour 1 groupe	3. Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	Développer les cultures marines nouvelles, berceau d'innovation dans le golfe.
6 Prioritaire pour 1 groupe	29. Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer	Protection du littoral → limiter la fréquentation. Ile Berder : aucune faune, trop de monde et trop de chien ! Quelle liaison entre SMVM, ScoT et PLU pour gérer l'interface.
6	7. Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir	La réglementation visant l'interdiction de pêches dans les chenaux appelle de définir clairement ce que sont les chenaux (plan). Ceux-ci ne sont pas désignés clairement sous ce vocable sur la carte des activités nautiques et balnéaires. S'agit-il des passes de navigation réglementée. Respect des vitesses pour les vedettes à passagers : Strict ! → AIS allumé
6	27. Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités	Limiter aussi les bateaux à moteurs qui viennent de l'extérieur. Vécu comme acquis définitif. Définir les nouvelles modalités : de quoi s'agit-il ? Selon quelle nécessité ? Capacité maximum pour le plan d'eau. Nécessaire pour amener à de nouvelles formes de navigation.
4	28. Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe	La gestion intégrée est un principe de base du SMVM en liant enjeux sociaux économiques environnementaux et climatiques et énergétique. Ne pas oublier l'aspect prospectif de la gestion intégrée.
4	41. Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe	A placer dans l'enjeu climatique.
3	30. Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques	Réglementation navigation adapter aux nouvelles pratiques. Non. Adapter à l'évolution des enjeux économiques sociétaux, environnementaux et climatique. Les pratiques de navigation évoluent très rapidement.
3	31. Mieux baliser les zones les plus fréquentées	Identifier chaque parc avec des marques de couleurs différentes.
3	<b>Autres propositions</b>	Maintenir et renforcer les contrôles des activités économiques pour préserver les écosystèmes marins
2	6. Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police	A remplacer par « maintenir les actions de contrôle de pêche »

## Enjeu 2 « Protection de l'environnement – activités durables »

La retranscription complète des productions écrites des participants sont retranscrites dans leur globalité dans le tableau ci-dessous.

Pour l'enjeu, les actions qui ont été jugées le plus prioritaire par l'ensemble des participants sont :

- n° 4 et 5. Améliorer la connaissance de la ressource vivante aquatique et adopter des mesures susceptibles de la préserver.
- n° 16. Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces.
- N° 9. Promouvoir la pratique des activités nautiques de moindre impact écologique, comme la voile - Promouvoir les mouillages écologiques

Actions prioritaires Nombre total de gommettes	Actions	Post-it justifiant la priorisation
19  Prioritaire pour 2 groupes	4 et 5. Améliorer la connaissance de la ressource vivante aquatique et adopter des mesures susceptibles de la préserver	Le SMVM fait le constat de lacune importante dans la connaissance du vivant. En faisant le lien Mor Bras et Morbihan, SMVM et DSF. Corridor écologique Regrouper les 3 actions « Améliorer » et ajouter « faire connaître » (G2) Les connaissances sur la faune aquatique sont très très faibles, au regard de ce qui est écrit dans l'état des lieux (ex : 1,5 ligne consacrée aux poissons sur 85 pages) Constat d'un gros déficit de connaissance pour le milieu marin ! Guère de progrès depuis le SMVM1. Nécessité d'études pour connaître le fonctionnement du milieu (estran, vasières...). Moyen de réfléchir à des systèmes de protection et de gestion.
16  Prioritaire pour 2 groupes	16. Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces	Remplacer « encadrer » par « limiter » Evaluer les impacts de la fréquentation sur les espaces littoraux pour limiter les manifestations sportives et culturelles. Encadrer les activités sportives qui ont également des impacts sur le littoral (bâtons de marches, vélos et chiens à interdire... Trail) Le golfe est menacé de fréquentation saturée pour les êtres humains : promenades, fêtes, courses sportives importantes. Des impacts graves, irréversibles, sur le sol (érosion), la biologie (richesse botanique et biodiversité), cadre de vie. Plus de 250 manifestations annuelles de toute nature, c'est trop pour le milieu (poissons, oiseaux...). Trop de dégradations constatées.
11  Prioritaire pour 2 groupes	9. Promouvoir la pratique des activités nautiques de moindre impact écologique, comme la voile 10. Promouvoir les mouillages écologiques	Rendre obligatoire les mouillages écologiques Citer la voile comme activité plus écologique est contestable (antifouling, problème de recyclage de certains matériaux). Cela traduit de fait une hiérarchisation ambiguë entre activités alors que certaines sont plus écologiques que la voile. A préciser quand justifié
9  Prioritaire pour 1 groupe	37. Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants	Privilégier l'utilisation de matériels écologiques à destination des usagers privés et professionnels. Que le golfe puisse être leader des nouvelles technologies à faible impact. Bateau électrique-hydrogène. Relever une histoire de la pression humaine (anthropique) dans le golfe (et faire un parallèle avec l'évolution du milieu Les transports maritimes doux concernent également les enjeux du cahngement climatique
7	23. Évaluer les impacts de la fréquentation des espaces littoraux du Golfe dans un esprit de	

	coexistence des usages	
7 Prioritaire pour 1 groupe	<b>Autres propositions</b>	Faire preuve de pédagogie, de prévention et d'informations. En encourageant l'utilisation de protection ou antifouling peu polluant, on améliore la qualité de l'eau en diminuant le rejet excessif ou biocides. (G4) Le nettoyage fréquent de la coque de bateaux éviterait l'usage d'antifouling avec biocides. Nettoyage à flot (ex Navionix à Locmiquélic) ou sur l'estran. Aller vers moins d'antifouling auto-érodants.
6 Prioritaire pour 2 groupes	24. Améliorer la connaissance des milieux écologiques en interaction forte avec les activités, en impliquant les acteurs	
6 Prioritaire pour 2 groupes	15. Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux	Définir et identifier les couloirs écologiques marins. Evaluer l'importance des échanges biologiques mor-braz / morbihan. Améliorer les écosystèmes marins et leur connaissance car c'est la base écologique, prioritaire et nécessaire, pour les usages.
5 Prioritaire pour 1 groupe	18. Coordonner les actions pour limiter les espèces exotiques invasives	Espèces invasives en prospectant sur 50 espèces dont 10 toxiques. Nombreuses espèces, huitres japonaises, sargasse, algues..., non contrôlables.
4	35. Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire et alternatif au sentier littoral	Attention à ne pas nuire aux activités agricoles avec des chemins qui traversent les exploitations (circulation des animaux).
3	19. Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes	Zone de production de biomasse, zones nourricière, participation à l'hydrologie globale du golfe.
2	12. Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe	
1	17. Adapter le survol aux enjeux du Golfe	
	2. Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	
	11. Lutter contre les pollutions d'origine maritime	N'apparaît nulle part dans les documents d'objectifs de réduction et suppression des effets polluants des protections de coques de bateaux (antifouling) pour la qualité des eaux Proposer des équipements de récupération des eaux noires et grises
	13. Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR	

### Enjeu 3 « Prospective (prise en compte du changement climatique...) »

La retranscription complète des productions écrites des participants sont retranscrites dans leur globalité dans le tableau ci-dessous.

Les actions qui ont été jugées le plus prioritaire par l'ensemble des participants sont :

- Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe
- Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et les animer sur le territoire

Actions prioritaires Nombre total de gommettes	Actions	Post-it justifiant la priorisation
18 Prioritaire pour 2 groupes	40. Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe	Construire une vraie étude prospective sur les enjeux croisés environnement /usages et changement climatique et développer une méthodologie d'adaptation. (G2)
13 Prioritaire pour 2 groupes	22. Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et les animer sur le territoire	Supprimer les anciens parcs ostréicoles qui occupent beaucoup d'espaces. (G1) Oui pour favoriser la valorisation du patrimoine sans multiplier les autorisations réglementaires nécessaires qui peuvent freiner l'envie. (G3)
9 Prioritaire pour 1 groupe	42. Favoriser le partage d'expérience pour définir une stratégie de gestion du trait de côte et la décliner dans les PLU, SCoT...	Pas seulement. Tous les compartiments écologiques sont impactés par la montée des eaux. (G3)
9	43. Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe	Améliorer la connaissance des différents domaines y compris le comportement des personnes vis-à-vis de la nature. (G4)
8 Prioritaire pour 1 groupe	20. Recenser les éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser leur valorisation	Attention, cela crée un attrait supplémentaire. (G1) Rajouter « patrimoine environnementa » et insister sur le patrimoine sous-marins. (G2)
8	33. Intégrer un volet maritime aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) des EPCI	Transport collectif à moindre impact (G2) Utiliser l'eau comme moyen de transports (G4)
7 Prioritaire pour 1 groupe	44. Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM	
5	39. Encourager la production locale d'énergies renouvelables compatible avec l'environnement et les usages du Golfe	Favoriser la réduction des besoins avant d'envisager d'investir dans les énergies renouvelables. (G2) Avant d'encourager la production d'énergie renouvelables, il faudrait d'abord s'interroger sur la viabilité technique et économiques des divers systèmes envisagés. « Ne pas mettre la charrue avant les bœufs ». (G3)
4	21. Promouvoir une gestion à long terme des boisements du Golfe en tenant compte des effets du changement climatique	Voir à aider le reboisement des îles avec des espèces similaires. (G4)

3	38. Favoriser le partage d'expérience : changement climatique , réduction des GES, consommations énergétiques	Ne pas favoriser sans encadrer. (G3)
3	<b>Autres propositions</b>	Halte à l'inflation de texte : se référer au PCAET (G3) Elévation du niveau marin, acidification, température de l'eau, impact de l'accroissement de la population, projet SDEM. (G3) Ne pas mettre le changement climatique à toutes les sauces même si c'est pour engager par tous les moyens, tous les citoyens dans une action réellement commune pour être efficace. (G4)
2	36. Poursuivre l'ouverture du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	Préserver suffisamment les zones de tranquillité. (G2) Nécessaire de définir la part ouvrable du sentier non ouvert, ce qui suppose que l'on définisse clairement « les secteurs aux enjeux du golfe. (G2)
	32. Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés	Gestion des îlots : pas seulement. Gestion de tous les écosystèmes marins. (G3) Oui pour mettre en place des partenariats pour la gestion. Attention à ne pas trop contraindre.
	34. Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux	Il s'agit pas de favoriser l'accès ou de freiner (à discuter). Remplacer par « Permettre l'accès au littoral... » (G3)

### Les mots des présidents

#### Mme VANARD, présidente du GT « Activités primaires »

J'ai vraiment trouvé intéressant de travailler sur le SMVM mais il s'agit d'un dossier long. Aussi, je suis mitigée sur l'atelier de ce soir car j'ai peur que l'on revienne en arrière et qu'il soit compliqué pour la DDTM d'intégrer ce travail. J'espère toutefois que l'on va pouvoir avancer en retenant les grands enjeux.

#### M. BOULANGER, président du GT « Biodiversité »

Le SMVM a été un lieu d'échanges entre spécialistes, s'agissant toutefois d'associations émanant des citoyens, d'experts qui ont travaillé sur des points ciblés. Une vision globale est nécessaire, notamment sur la qualité des eaux. Il est important d'avoir un moment où l'on parle tous. C'est enrichissant.

Le calendrier s'est étiré, aussi je salue la DDTM pour le suivi de ce long dossier.

Sur le fond, la richesse du SMVM, c'est de mettre autour de la table des thématiques différentes mais liées.

#### M. GOALLO, président du GT « Usages du plan d'eau »

L'intérêt du SMVM est de se faire rencontrer les gens. Jusqu'où peut-on aller vers l'autre ? Et chacun a vu son intérêt à partager les zones. On est allé loin sur ce sujet avec un espace réservé à l'environnement, un à l'ostréiculture (1500 ha) et un pour la navigation. Ce document a fait travailler les gens, qui étaient opposés, ensemble. Évidemment, le SMVM s'inscrit dans un contexte national et se tourne vers les nouveaux enjeux. C'est un des seuls SMVM de France qui sera révisé. Il faut continuer à le faire vivre.

#### M. FOUCAULT, président du GT « stratégie littoral »

La plus-value de l'atelier citoyen, c'est le regard croisé avec la présence de plusieurs élus, des professionnels, des usagers et des scientifiques. C'est une occasion unique et il est important de conserver cette façon de faire. Sur ce territoire de près de 200 000 habitants, environnement est à protéger.

Il existe également la charte du parc national régional (PNR) ; ce sont deux outils qui se complètent et qui vont converger peut-être d'ici les dix ans à venir.

La nouveauté dans le SMVm que je souligne est son approche prospective.

### **Clôture de l'atelier**

Il est rappelé qu'une seconde réunion publique se tiendra le 9 avril en mairie de Baden.

Le livret du maître d'ouvrage où sont indiquées toutes les modalités de la concertation est disponible pour ceux qui le souhaitent.

La DDTM et les garants remercient le public pour son intérêt pour le SMVM du golfe du Morbihan.